

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 594

présenté par

Mme Calvez, M. Le Bohec et Mme Couillard

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Le partage de cette culture passe notamment par des créations audiovisuelles visant à promouvoir les métiers scientifiques auprès de tous les publics. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En tant que véhiculeurs d'images et de représentations sociales, les réalisations audiovisuelles sont des moyens pour promouvoir les métiers scientifiques, tout en adoptant le prisme de l'égalité.

Nous avons pu voir à ce jour des créations qui ont constitué de véritables moteur dans l'accès aux représentations égalitaires, en levant des freins psychologiques vers des filières genrées.